



Septembre  
à  
Décembre 2024  
FORMATIONS  
CABINETS  
COMPTABLES

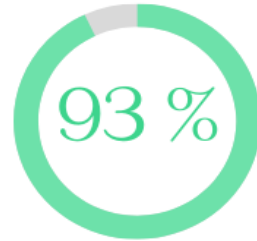
CGA Provence  
N° Identification : 93130585113  
Europarc de Pichaury bât. B5 - 1330 Av. Guillibert de la Lauzière  
13290 AIX EN PROVENCE  
Tél : 04 42 90 01 54  
Mail : [cgaprovence@cgaprovence.fr](mailto:cgaprovence@cgaprovence.fr)



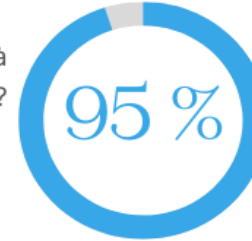
La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

# SATISFACTION 2023

**Objectif**  
Pensez vous avoir atteint  
l'objectif initial ?  
OUI/NON



**Conformité**  
Ce stage est-il conforme à  
ce qui était annoncé ?  
OUI/NON



**Satisfaction d'ensemble**  
Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait (e)  
de cette réunion ?  
OUI/NON



Taux de retour d'enquête de 39% sur 323 participants

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# SOMMAIRE

## Septembre 2024

<b>La facturation électronique</b> – <i>Mardi 17 Septembre 2024 / 9h–11h</i> <b>Réunion d'information</b>	page 5
<b>Le traitement des congés payés face à la maladie</b> – <i>Jeudi 19 Septembre 2024 / 9h–12h30</i>	page 6
<b>Le nouveau statut juridique et fiscal de l'entrepreneur individuel</b> – <i>Jeudi 19 Septembre 2024 / 14h–15h30</i> <b>Webinaire</b>	page 7
<b>La Cybersécurité</b> – <i>Lundi 23 Septembre 2024 / 9h–17h</i>	page 8
<b>La révision du cycle social par les comptables</b> – <i>Mardi 24 Septembre 2024 / 9h–13h</i>	page 9
<b>Le recouvrement des créances impayées</b> – <i>Jeudi 26 Septembre 2024 / 9h–13h</i>	page 10

## Octobre 2024

<b>Les comptabilités informatiques et le contrôle fiscal</b> – <i>Mardi 1<sup>er</sup> Octobre 2024 / 9h–13h</i>	page 11
<b>Le véhicule en entreprise</b> – <i>Mardi 8 Octobre 2024 / 9h–13h</i>	page 12
<b>Performance commerciale : travailler son approche &amp; développement commercial</b> – <i>Jeudi 10 Octobre 2024 / 9h–13h</i>	page 13
<b>Focus sur la prime de partage de la valeur</b> – <i>Vendredi 11 Octobre 2024 / 14h–15h</i> <b>Webinaire</b>	page 14
<b>L'informatique en libre-service</b> – <i>Mardi 15 Octobre 2024 / 9h–13h et 14h–17h</i>	page 15
<b>La rédaction des accords d'entreprise</b> – <i>Jeudi 24 Octobre 2024 / 9h–13h</i>	page 16
<b>Actualité comptable, fiscale &amp; juridique</b> – <i>Jeudi 24 Octobre 2024 / 13h–17h</i>	page 17

## Novembre 2024

<b>EXCEL POWERBI</b> – <i>Lundi 4 Novembre 2024 / 9h–17h</i>	page 18
<b>Les loueurs en meublés : initiation</b> – <i>Mardi 5 Novembre 2024 / 9h–12h30</i>	page 19
<b>Les loueurs en meublés : spécificités</b> – <i>Mardi 5 Novembre 2024 / 13h30–17h</i>	page 20
<b>Performance commerciale : préparer sa communication et s'adapter à l'autre</b> – <i>Jeudi 7 Novembre 2024 / 9h–13h</i>	page 21

## SOMMAIRE (suite)

### Novembre 2024

Révision du grand livre et OD de fin d'année – Jeudi 14 Novembre 2024 / 9h–17h	page 22
<u>Les Plus-values Professionnelles</u> – Vendredi 15 Novembre 2024 / 9h–18h <b>Cabinet LAWREA</b>	page 23
La facturation électronique – Lundi 18 Novembre 2024 / 9h–11h <b>Réunion d'information</b>	page 24
Les intérêts du passage en SEL (Société d'Exercice Libéral) – Mardi 19 Novembre 2024 / 14h–15h <b>Webinaire</b>	page 25
<b>Le CSE et les obligations syndicales</b> – Jeudi 21 Novembre 2024 / 9h–17h	page 26
<b>Le contrôle URSSAF</b> – Vendredi 22 Novembre 2024 / 9h–12h <b>Réunion d'information</b>	page 27
La TVA : les fondamentaux – Vendredi 22 Novembre 2024 / 9h–12h30	page 28
La TVA : grands principes et spécificités – Vendredi 22 Novembre 2024 / 14h–17h30	page 29
Débitants de tabacs et diffuseurs de presse – Lundi 25 Novembre 2024 / 9h–17h	page 30
<u>La fiscalité d'une Holding</u> – Mardi 26 Novembre 2024 / 9h–17h	page 31
La SCI - collaborateurs de cabinets – Jeudi 28 Novembre 2024 / 9h–13h	page 32

### Décembre 2024

<u>Rémunération du dirigeant : bâtir une stratégie gagnante</u> – Mardi 3 Décembre 2024 / 9h–17h30 <b>Société FACTORIELLE</b>	page 33
Bien remplir la liasse fiscale BIC – Jeudi 5 Décembre 2024 / 9h–17h	page 34
<u>Les SEL : Sociétés d'Exercice Libéral</u> – Mardi 10 Décembre 2024 / 9h–13h <b>Visioconférence Cabinet LAWREA</b>	page 35
<b>Actualité sociale en matière de droit du travail</b> – Mardi 10 Décembre 2024 / 9h–17h	page 36
Conseiller ses clients sur le démembrement immobilier – Mercredi 11 Décembre 2024 / 14h–15h <b>Webinaire</b>	page 37
<b>Spécificités sociales et paye des Hôtels Cafés Restaurants</b> – Jeudi 12 Décembre 2024 / 9h–17h	page 38
La 2035 : initiation collaborateurs – Lundi 16 Décembre 2024 / 9h–12h30	page 39
Spécificités des professions libérales – Lundi 16 Décembre 2024 / 13h30–17h	page 40

Date : **Mardi 17 Septembre 2024**  
9h – 11h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 2 h

Intervenant : **Franck LAFARGUE - DGFIP**

Tarif : **GRATUIT**

- Réunion d'information

La facture électronique est un des grands projets de l'Etat qui débutera dès septembre 2026.

Un grand nombre d'entreprises sera concerné dès cette date avec l'obligation de pouvoir recevoir les factures émises sous ce format. L'obligation d'émission de factures électroniques, pour les TPE, interviendra plus tard.

Autour d'un petit déjeuner, cette réunion, en coordination avec la Direction des finances publiques, a pour but de vous informer et de répondre à vos éventuelles interrogations.

# Le traitement des congés payés face à la maladie (notamment professionnelle)

Date : **Jeudi 19 Septembre 2024**  
9h – 12h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenante : **Virginie CADOUIN,**  
Avocate en droit social

Tarif : **175 € HT - 210 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur de cabinet**  
Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.**

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

## • Objectifs :

- Approfondir ses connaissances techniques.
- Sécuriser sa pratique en matière de gestion des congés payés.
- Analyser les nouveautés apportées par la loi DDADUE du 22 avril 2024.
- Appréhender les obligations qui en résultent pour l'employeur.

## • Contenu :

- Propos introductifs : état des lieux des règles gouvernant le droit à congé payé.
- Contexte de la réforme intervenue : Le droit français face au droit de l'Union Européenne - Le bouleversement issu des arrêts du 13/09/2023.
- Les principes applicables depuis le 24/04/2024 : L'assimilation des périodes d'arrêt de travail à du temps de travail effectif - Les règles d'acquisition des congés payés en période d'arrêt de travail (1) pour maladie ou accident d'origine professionnelle et (2) pour accident du travail ou maladie professionnelle - L'obligation d'information de l'employeur - Le droit au report de quinze mois.
- L'application temporelle de la réforme intervenue (calendrier, prescription et forclusion).
- Interrogations et applications pratiques (quid de la période d'acquisition en cours, quid du calcul de l'indemnité de congés payés, quid de l'absence prolongée de plus d'un an, quid de la maladie pendant la période de report, etc...).

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

Date : **Jeudi 19 Septembre 2024**  
14h – 15h30

## WEBINAIRE

Durée : 1h30 (dont 15mn de questions/réponses)

Intervenant : **Thierry LEMALLE,**  
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Tarif : **90 € HT - 108 € TTC**

Public : Collaborateurs de cabinets  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 25

### • Objectifs :

Maîtriser les impacts juridiques, fiscaux, sociaux et comptables de la loi sur l'activité professionnelle indépendante. Pouvoir conseiller ses clients.

### • Contenu :

- Rappel des principaux éléments contenus dans la loi du 14/02/2022.
- Aspects juridiques et patrimoniaux : Séparation des patrimoines - Responsabilités.
- Volet fiscal : L'option IS (conditions, effets, et conséquences fiscales du changement de régime) - La liasse d'un entrepreneur individuel à l'IS.
- Volet comptable : Traitement du 1<sup>er</sup> exercice - Comptabilisation de la rémunération - Traitement des dividendes.
- Volet social.
- Conclusion.

# Renforcer la cybersécurité dans les cabinets comptables : meilleures pratiques et stratégies de protection

Date : **Lundi 23 Septembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenant : **Patrick RAUCH,**  
FORMATION

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : **Tout public**

Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.**

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

Les cyberattaques auprès des sociétés de services et de conseils se multiplient. Les données clients détenues par ces entreprises sont recherchées par les pirates à la solde de concurrents ou pour des vols et du chantage, les ransomwares.

## • Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la cybersécurité dans les cabinets comptables.
- Connaître les principales menaces et les attaques courantes ciblant le secteur.
- Apprendre les meilleures pratiques pour protéger les données sensibles des clients.
- Savoir mettre en place une stratégie de cybersécurité adaptée aux besoins du cabinet comptable.
- Acquérir les compétences nécessaires pour sensibiliser et former les employés à la cybersécurité.

## • Contenu :

- Introduction à la cybersécurité dans les cabinets comptables.
- Menaces et attaques courantes.
- Bonnes pratiques de sécurité.
- Stratégie de cybersécurité.
- Session interactive de questions-réponses et études de cas.



# La révision du cycle social par les comptables

Date : **Mardi 24 Septembre 2024**  
9h – 13h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenant : **Baptiste DESPREZ,**  
Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur de cabinet**  
Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.**

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

## • Objectifs :

La formation a pour objectif de permettre au collaborateur comptable de réviser le cycle social de façon pertinente en améliorant la proactivité avec le service social et le conseil client.

Réviser et justifier les comptes tiers et de charges. Anticiper et identifier les risques (contrôle de cohérence, cotisation « invisible »). Créer de la valeur ajoutée pour le client (PPV, PEE, TNS spécificité caisse de retraite...).

## • Contenu :

1 - Prendre conscience du lien entre logiciel de paie et logiciel comptable :

- Analyse des éléments d'un bulletin de salaire.
- Où trouver les informations.
- Paramétrage possible

2 - Réviser et justifier les comptes du cycle social :

- Les comptes classiques visibles (URSSAF, retraite, prévoyance, salaire brut (classes 4 et 6...)).
- Les comptes pouvant ne pas être visibles (taxe sur les salaires, médecine du travail, formation, taxe d'apprentissage, taxe handicapé...).
- Les comptes TNS.

3 - Anticiper et identifier les risques :

- Contrôle de cohérence % des charges (spécificité mandataire social).
- Repérer les cotisations manquantes.
- Les remboursements de frais + avantages en nature.

4 - Sensibilisation sur les possibles valeurs ajoutées à apporter aux clients :

- Prime partage de valeur.
- Plan épargne entreprise.
- TNS spécificité des caisses de retraite.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Le recouvrement des créances impayées : approche opérationnelle

Date : **Judi 26 Septembre 2024**  
9h – 13h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenante : Marion PASQUET,  
Avocate en droit des affaires

Tarif : **175 € HT - 210 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

## • Objectifs :

- ✓ Apprendre à préparer le recouvrement de créances
- ✓ Savoir conduire le recouvrement
- ✓ Repérer et identifier les situations particulières

## • Contenu :

### • I / Préparer le recouvrement de créances :

A/ Organiser en amont le recouvrement de la créance (Anticipation du recouvrement dans le cadre de la relation contractuelle ; Connaissance du débiteur ; Appréhender les conséquences du changement du statut des entrepreneurs individuels applicables au 15 mai 2022 en matière de créances professionnelles et personnelles).

B/ Effectuer les démarches préalables au recouvrement (Vérifications devant être réalisées avant le recouvrement concernant la créance et la situation du débiteur ; Démarches non judiciaires devant être mises en œuvre ; Prise de mesures conservatoires pour sécuriser le recouvrement : sûretés judiciaires, saisies conservatoires).

### • II / Conduire le recouvrement :

A/ Administrer le recouvrement judiciaire (Identification de la juridiction compétente ; Identification des éventuels obstacles au recouvrement judiciaire ; Choix de la procédure judiciaire).

B/ Exécuter le recouvrement : (Obligation de disposer d'un titre exécutoire ; Opportunité et faisabilité de la mesure d'exécution ; Choix entre les différentes mesures).

### • III / Gérer les situations particulières :

A/ Identifier le débiteur particulier (caution, débiteur étranger...)

B/ Repérer le débiteur dont la situation a évolué

C/ Identifier les créances spécifiques

**Date : Mardi 1<sup>er</sup> Octobre 2024  
9h – 13h**

**Lieu : Aix-en-Provence**

**Durée : 4h**

**Intervenant : Christian BOUSCASSE  
Avocat fiscaliste**

**Tarif : 175 € HT - 210 € TTC**

**Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.**

**Méthodes pédagogiques :** Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

**Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14**

### • Objectifs :

- Identifier les différentes modalités d'intervention de l'administration fiscale.
- Connaître les documents à produire et leur délai de conservation.
- Appréhender les différentes étapes d'une procédure de vérification de comptabilité et les documents et traitements informatiques à produire à cette occasion.

### • Contenu :

#### **La pratique de la vérification de comptabilité et les fichiers des écritures comptables :**

1 - Les interventions extérieures des services fiscaux qui ne sont pas des opérations de contrôle fiscal et leur incidence au regard des comptabilités informatisées : Le droit de communication - Le droit d'enquête - Le droit de visite ou de saisie (perquisition administrative : article L 16 B du LPF) - Les différents documents à conserver et à produire (les documents juridiques, le social, les pièces comptables) - Les supports sur lesquels ils doivent être conservés (supports papier, supports dématérialisés, les fichiers des écritures comptables).

2 - La programmation des vérifications de comptabilité.

3 - Le déroulement de la vérification de comptabilité : La fourniture des FEC – Demande de copies de documents et de traitements – Le lieu et la durée des opérations de contrôle sur place – La conclusion de la vérification de comptabilité.

#### **La justification des recettes :**

- 1 - La problématique de la justification des recettes.
- 2 - La certification des caisses enregistreuses.

# Le véhicule en entreprise

## Aspects comptables et fiscaux

Date : **Mardi 8 Octobre 2024**  
9h – 13h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenante : **Pascale THIRION-DANTI,**  
Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

### • Objectifs :

Connaitre les règles comptables et fiscales concernant l'utilisation d'un véhicule professionnel - Maîtriser les différences en fonction du régime fiscal (BNC/BIC/IS) - Mesurer le risque d'une application erronée : risque social- risque fiscal.

### • Contenu :

- **Règles communes aux différents régimes fiscaux** : Les durées d'amortissement - Sort des premiers loyers majorés - Les plafonds de déductibilité - Les véhicules hybrides ou électriques - Les taxes sur les véhicules neufs achetés : malus écologique, taxe au poids - Les règles de récupération de la TVA sur le carburant - La cession du véhicule ou la levée d'option d'achat du crédit-bail.

- **Les règles spécifiques BNC** : Le barème BNC - Le barème BIC - La règle de non-cumul - La part privée.

- **Les sociétés** : La TVS - Le Rescrit concernant les dérivés VP et les CTTE - Les notes de frais du dirigeant qui utilise sa voiture personnelle.

- **La mise à disposition d'un véhicule** : Les mentions du contrat de travail - La notion d'avantage en nature : calcul et justifications - Les incidences sociales et fiscales.

- **Le contrôle** : L'administration sociale : AN, IK - L'administration fiscale : justification effective des indemnités conformément à leur objet.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

**Date : Jeudi 10 Octobre 2024  
9h – 13h**

**Lieu : Aix-en-Provence**

**Durée : 4h**

**Intervenant : Marc TAVERNIER,  
EFFICOM CONSULTING**

**Tarif : 150 € HT - 180 € TTC**

**Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet**  
**Prérequis : aucun prérequis.**

**Méthodes pédagogiques :** Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

**Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14**

### • Objectifs :

- Fidélisation et acquisition de nouveaux clients – Savoir communiquer – Maîtriser la valeur de son offre – Faire bonne impression.
- Optimiser le développement de son portefeuille – Prioriser ses tâches – Exploiter les réseaux physiques et virtuels pour varier ses sources de prospection – Maîtriser les techniques de prise de rdv par téléphone.

### • Contenu :

- Identification de sa valeur ajoutée et construction du pitch (sélection des mots-clés et écriture d'un pitch punchy, concis).
- Développement et maîtrise d'une posture « conseil » à forte valeur ajoutée (travail de la posture et renforcement de l'impact du pitch, maîtrise de l'intonation).
- Les enjeux de l'optimisation du portefeuille clients (prospector, développer, fidéliser ; le cycle de vie du client ; nécessité de devenir créatif).
- Etat des lieux du portefeuille et gestion des priorités (segmentation du portefeuille ; temps à consacrer ; identification des 20 comptes prioritaires et plans d'action).
- Optimisation des actions de prospection (hiérarchisation des cibles ; étude de portefeuille d'affaires ; recherche de nouvelles sources de prospections...).
- Exploitation des réseaux réels et virtuels (règles d'or pour rentrer en contact avec quelqu'un ; recommandations et parrainage...).
- Réussir sa prise de rendez-vous par téléphone (organisation ; travail sur les argumentaires)...

# Focus sur la prime de partage de la valeur

Date : **Vendredi 11 Octobre 2024**  
**14h – 15h**

## WEBINAIRE

Durée : 1h (dont 15mn de questions/réponses)

Intervenante : **Françoise LEMALLE**,  
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Tarif : **90 € HT - 108 € TTC**

Public : Collaborateurs de cabinets  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 25

- **Objectifs :**

Maîtriser la nouvelle loi du 29/11/23 et les notions de partage de la valeur.

- **Contenu :**

- Modalités de calcul.
- Modalités de répartition.
- Traitement fiscal et social de la PPV.
- Modalités administratives.
- Nouveautés concernant le partage de la valeur.

Date : **Mardi 15 Octobre 2024**  
9h-13h et 14h-17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenant : Patrick RAUCH,  
FORMATION

Tarif : **100 € HT - 120 € TTC**

Public : Tout public

Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

- **Objectifs :**

Venez poser votre (ou vos) question(s) informatique : vous disposez d'une heure pour obtenir des réponses mais vous pouvez aussi prolonger votre présence afin de bénéficier des solutions apportées aux interrogations des autres participants (sans coût supplémentaire).

- **Contenu :**

Explications personnalisées apportées à chaque participant souhaitant obtenir des réponses sur un point informatique précis.

# La rédaction des accords d'entreprise

Date : **Jeudi 24 Octobre 2024**

9h – 13h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenante : Alexandra MARY, Avocate en droit du travail

Tarif : **175 € HT - 210 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.

Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

## Objectifs :

- Appréhender les normes et les modalités de mise en place.
- Identifier les impacts et les différents éléments des accords

## Contenu :

- **La hiérarchie des normes :**
  - Accords d'entreprises et Loi
  - Convention Collective et accords d'entreprises
- **Partenaires et modalités de négociation d'un accord d'entreprise :**
  - Entreprises de moins de 11 salariés
  - Entreprises entre 11 et 49 salariés
  - Techniques de négociation
  - Procédure d'enregistrement
- **Les effets d'un accord d'entreprise :**
  - Impacts sur le contrat de travail
- **Identification des thèmes de négociation TPE/PME :**
  - Contingents, forfaits jours, prime, modulation du temps de travail, déplacements.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54



Date : **Jeudi 24 Octobre 2024**  
**13h – 17h**

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenant : **Frédéric SAOUCHI,**  
Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur confirmé**  
Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.**  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

## • Objectifs :

Aider les participants à examiner les conséquences des nouveautés majeures en matière fiscale, comptable et juridique.

Disposer d'une synthèse de cette actualité.

## • Contenu :

- Actualités législatives et réglementaires
- Actualités jurisprudentielles
- Thématique d'actualité

Le détail sera déterminé en fonction des futures lois et jurisprudences.

# EXCEL POWER BI pour les collaborateurs de cabinets

Date : **Lundi 4 Novembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenant : Patrick RAUCH,  
FORMATION

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : Tout public ayant des connaissances EXCEL  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

Vous êtes comptable et vous souhaitez apprendre à utiliser Power BI pour créer des rapports et des tableaux de bord ? Rejoignez notre formation d'une journée pour découvrir les techniques de Power BI adaptées à votre métier et améliorer votre productivité !

## • Objectifs :

- Manipuler le logiciel Power BI pour des applications pratiques au sein du cabinet comptable.
- Maîtriser les fonctionnalités de base de Power BI.
- Utiliser Power BI pour l'analyse et la visualisation des données comptables.

## • Contenu :

*Session 1* : Introduction à Power BI (Présentation de Power BI et de ses principales fonctionnalités - Exploration de l'interface utilisateur de Power BI Desktop - Importation des données comptables dans Power BI).

*Session 2* : Création de visualisations de base (Création de tableaux de bord interactifs - Utilisation des visualisations de base (graphiques, tableaux, cartes, etc...)) - Personnalisation des visualisations (mise en forme, titres, couleurs, etc...).

*Session 3* : Analyse et exploration des données (Utilisation des filtres pour interagir avec les données - Création de mesures et de colonnes calculées pour l'analyse financière - Utilisation de fonctions simples de manipulation des données).

*Session 4* : Partage et diffusion des rapports (Publication des rapports sur Power BI Service - Partage des rapports avec les collègues et les clients - Configuration des autorisations d'accès).

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Les loueurs en meublés : initiation

Date : **Mardi 5 Novembre 2024**  
9h – 12h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenant : Frédéric SAOUCHI,  
Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué  
de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux  
questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis  
des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

- **Objectifs :**

- Savoir maîtriser les particularités juridiques de la location meublée et mesurer les incidences fiscales.

- **Contenu :**

- La location meublée : Les particularités juridiques - Location meublée BIC vs para-hôtelier BIC - Les particularités comptables et fiscales.
- Statut du loueur en meublé au regard de l'impôt sur le revenu : Les amortissements - Les déficits en LMP et LMNP - Les plus-values en LMP et LMNP...

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Les loueurs en meublés : spécificités

Date : **Mardi 5 Novembre 2024**  
13h30 – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenant : Frédéric SAOUCHI,  
Expert-comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué  
de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux  
questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis  
des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

- Objectifs :

- Savoir maîtriser les particularités juridiques de la location meublée et mesurer les incidences fiscales.

- Contenu :

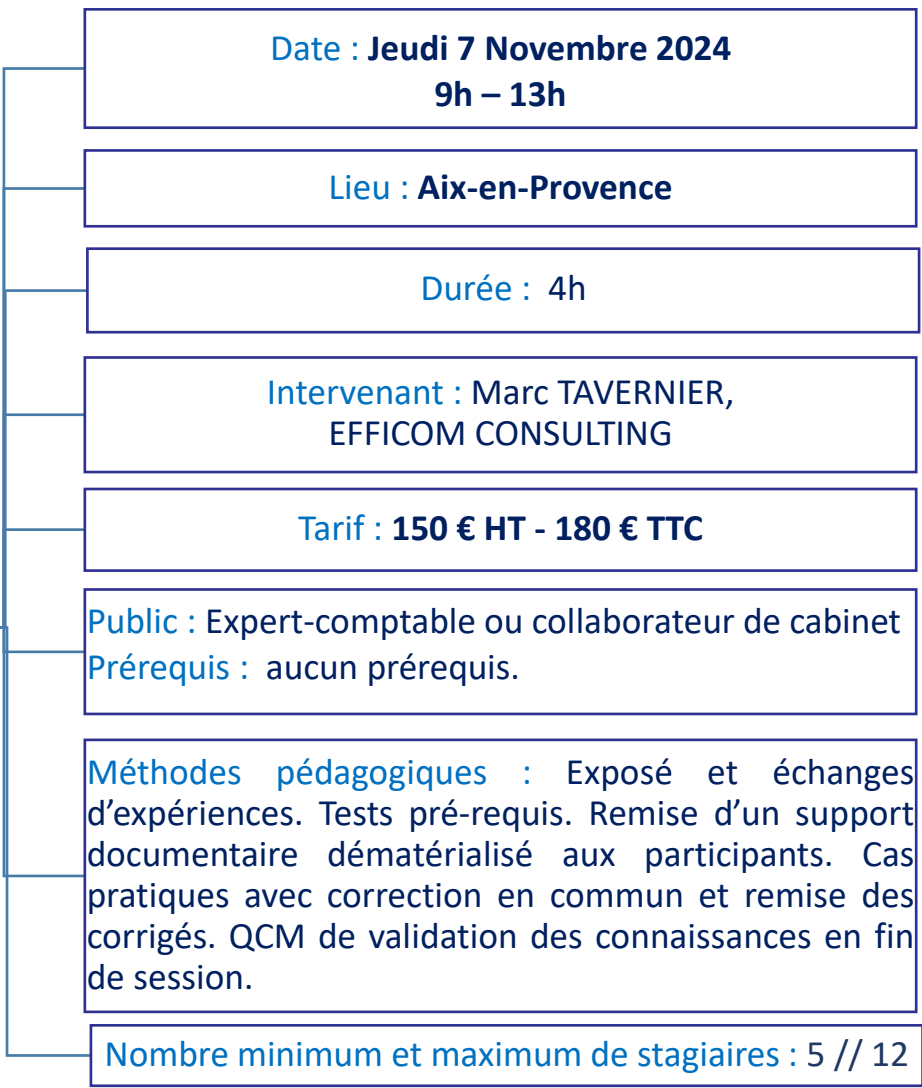
- La location meublée.
- Le statut du loueur en meublé au regard de l'IR et statut du loueur en meublé au regard de l'ISF.
- Choisir sa structure d'exploitation : EI, SARL, SNC, SCI...

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Performance commerciale : Préparer sa communication & s'adapter à l'autre



## • Objectifs :

- Savoir bien communiquer.
- Les 3 piliers de la communication.
- Bien se connaître.
- Savoir s'adapter à l'autre pour améliorer son efficacité.
- Approche managériale.

## • Contenu :

- Les enjeux d'une bonne communication (logique d'un entretien de vente réussi, maîtrise des premières minutes de l'entretien de vente, étapes clés lors de l'arrivée du prospect, du client ; briser la glace, introduire la réunion, présenter ses objectifs, impliquer le client...).
- Développement et maîtrise d'une posture « conseil » à forte valeur ajoutée (règles d'or de la communication ; travail de renforcement de l'impact du pitch...).
- Fondamentaux de la communication interpersonnelle et enjeux d'un savoir-être pertinent (règles, obstacles, impact de la communication...).
- Différents profils comportementaux (modes de fonctionnement, rapport au temps, relation aux autres, mode de décision).
- Interaction entre les différents profils (relations toxiques, comportements défensifs).
- Diagnostic personnalisé (identifier son profil comportemental et celui de ses interlocuteurs).
- L'adaptabilité (appréhender ses points forts ; plan d'action pour développer son adaptabilité avec les interlocuteurs du moment ; les styles de management).

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Révision du grand livre et OD de fin d'année

Date : **Jeudi 14 Novembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenante : **Pascale THIRION-DANTI,**  
Expert-comptable

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 //25

## • Objectifs :

Cette formation a pour but de maîtriser l'aspect comptable concernant la révision du grand livre et des OD de fin d'année.

## • Contenu :

- Les fondamentaux comptables en pratique : Quels principes pour quelles obligations ? Les comptes annuels : quoi ? Comment ? Pour et par qui ?
- Réviser les comptes - méthodologie générale : Approche méthodologique.
- Réviser les comptes - cycles abordés : Trésorerie et financements - Achats et fournisseurs - Stocks et en-cours - Ventes et clients - Immobilisations - Personnel salarié - Travailleurs non salariés - Capitaux propres - Impôts, taxes.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

Date : **Vendredi 15 Novembre 2024**  
9h – 18h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenant : LAWREA, cabinet d'Avocats

Tarif : **350 € HT - 420 € TTC** (déjeuner inclus)

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 10 // 40

## • Objectifs :

Cette formation a pour but de vous aider à vous y retrouver dans la jungle législative des multiples régimes d'exonération en matière de plus-values professionnelles, en répondant aux questions fondamentales :

Quel est le régime applicable à l'opération concernée ? Comment appliquer, cumuler et optimiser les régimes ? Le régime est-il correctement appliqué à l'hypothèse rencontrée ?

## • Contenu :

Après une vue détaillée des différents dispositifs d'exonération applicables aux transmissions d'entreprises pour en connaître les bases, la formation propose des exercices d'application au travers de schémas pratiques pour vous permettre de maîtriser les mécanismes de chaque régime d'exonération, et ainsi mieux les utiliser dans votre vie professionnelle.

- Exonération des petites entreprises (151 septies) - Exonération des transmissions d'entreprises (238 quinquies) - Exonération de l'immobilier d'entreprise (151 septies B) - Exonération du départ à la retraite (151 septies A) - Exonération de la transmission à titre gratuit (41 et 151 nonies II) - Report d'imposition en cas d'option IS (151 nonies III) - Report d'imposition en cas de cessation d'activité (151 nonies IV) - Purge ou non des reports / sécurisation - Intérêt du 151-0 octies (maintien des reports) - Gestion du passage à l'IS.

Date : **Lundi 18 Novembre 2024**  
9h – 11h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 2 h

Intervenant : **Franck LAFARGUE - DGFIP**

Tarif : **GRATUIT**

- Réunion d'information

La facture électronique est un des grands projets de l'Etat qui débutera dès Septembre 2026.

Un grand nombre d'entreprises sera concerné dès cette date avec l'obligation de pouvoir recevoir les factures émises sous ce format. L'obligation d'émission de factures électroniques, pour les TPE, interviendra plus tard.

Autour d'un petit déjeuner, cette réunion, en coordination avec la Direction des finances publiques, a pour but de vous informer et de répondre à vos éventuelles interrogations.



Date : **Mardi 19 Novembre 2024**  
**14h – 15h**

## WEBINAIRE

Durée : 1h (dont 15mn de questions/réponses)

Intervenant : **Thierry LEMALLE,**  
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Tarif : **90 € HT - 108 € TTC**

Public : Collaborateurs de cabinets  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

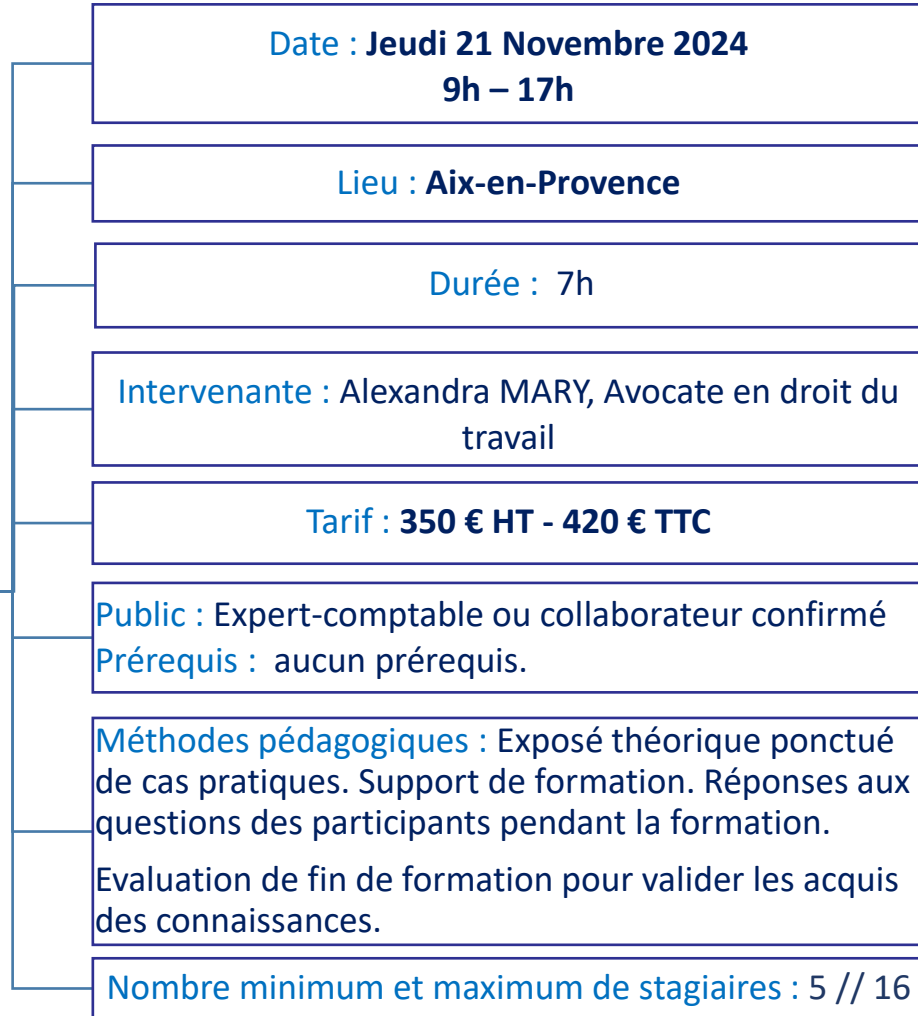
Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 25

- **Objectifs :**

Intérêts et motivations du passage en SEL.

- **Contenu :**

- Définition de la SEL.
- Conséquences de la transformation de l'entreprise individuelle en SEL.
- Différences SEL IR/IS.
- Traitement fiscal de la rémunération.
- Traitement social (les dividendes).
- Comparaison BNC/SEL.
- Conclusion.



## • Objectifs :

- Cerner les spécificités et les attributions des CSE dans les structures de moins de 50 salariés.
- Maitriser le cadre réglementaire des élections professionnelles.
- Piloter la préparation des élections du CSE, la gestion des élections.

## • Contenu :

- La mise en place du CSE : Conditions (seuil des effectifs, décompte...) - Organisation des élections (convocations, informations des salariés, protocole d'accord préfectoral, vote, scrutin, salariés absents, 1er et 2e tour, PV de carence, proclamation des résultats, contestations des élections....).
- Fonctionnement proprement dit du CSE : Heures de délégations - Durée des mandats - Protection des salariés - Formation - réunions avec l'employeur....
- Missions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés : Présentation des réclamations individuelles ou collectives des salariés (salaires, convention collective, application du code du travail, protection sociale..) - Promouvoir santé, sécurité et amélioration des conditions de travail, enquête si AT ou MP, droit d'alerte, formation sécurité, saisine de l'inspection du travail - Consultation sur la durée du travail, les congés payés, durée maximale de travail, temps partiel, CDD, prêt de main d'œuvre, astreinte... - Consultation licenciement économique ("léger" c'est à dire moins de 10, "lourd" c'est à dire plus de 10 sur 30 jours), critères d'ordre des licenciements, congé de reclassement, chômage partiel... - Licenciement des salariés protégés - Licenciement pour inaptitude.

Date : **Vendredi 22 Novembre 2024**  
9h – 11h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 2 h

Intervenant : Yann ROUSSARD - URSSAF

Tarif : **GRATUIT**

- Réunion d'information

Autour d'un petit déjeuner, cette réunion, en coordination avec l'URSSAF, a pour but de vous informer et de répondre à vos éventuelles interrogations sur le sujet.

Date : **Vendredi 22 Novembre 2024**  
9h – 12h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenant : Thierry MIGNOT, Expert-comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

- **Objectifs :**

Connaître les règles de base indispensables pour traiter le sujet TVA sur les dossiers du cabinet.

- **Contenu :**

1 - Introduction à la TVA

2 - Les principes fondamentaux de la TVA

3 - La déduction de la TVA

4 - Les obligations comptables liées à la TVA

# TVA : grands principes et spécificités

Date : **Vendredi 22 Novembre 2024**  
14h – 17h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenant : Thierry MIGNOT, Expert-comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.

Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

- **Objectifs :**

Appliquer les nouvelles dispositions et savoir informer vos clients des obligations qui leur incombent en matière de TVA intracommunautaire.

- **Contenu :**

- Les particularités de la TVA dans certains secteurs
- La TVA et les opérations particulières

Conclusion

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Débitants de tabac et diffuseurs de presse : de la saisie au bilan

Date : **Lundi 25 Novembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenante : **Françoise PICCA, Expert-Comptable**  
**GEST'FORM**

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur de cabinet**  
Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.**  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

## • Objectifs :

- Identifier les opérations spécifiques des débitants de tabac et des diffuseurs de presse. Traduire en comptabilité ces opérations spécifiques, jusqu'au bilan.

A la fin de la formation, les participants auront les connaissances nécessaires à la tenue complète d'un dossier débitant de tabac et diffuseur de presse.

## • Contenu :

- La réglementation de la profession.
- Le tabac : Les achats et les différentes commissions perçues, les autres achats, les ventes, les stocks (confié, crédit de stock, saisonnier).
- La presse : Les achats et les commissions perçues, les autres achats, les ventes, le stock, les différés.
- Les opérations de fin d'année : La TVA, les subventions, les fournisseurs, l'inventaire et sa finalité, le cut off des produits, les autres comptes.
- Extrapolation : Timbres poste, PMU, grattages, Loto, timbres fiscaux et amende, transferts d'argent, compte Nickel...
- Cession et cessation d'activité : Indemnité de fin d'activité, exonération Plus-value Petites entreprises.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

Date : **Mardi 26 Novembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenant : **Philippe DI CESARE,**  
Avocat en droit fiscal

Tarif : **350 € HT - 420 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur confirmé**  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : **Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.**  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

- **Objectifs & Contenu :**

- **Introduction :** Définition – Utilisation : holdings de famille, de rachat, financières.

- **1 - Fiscalité applicable à la holding elle-même :**

- **L'Impôt sur les Sociétés :** La clause anti-abus appliquée aux montages (article 205 A du CGI) - Opérations courantes (Les « managements fees » et le risque d' « acte anormal de gestion » - Les conventions de trésorerie et la déduction des intérêts - Les abandons de créances et les provisions pour dépréciation de créances - Les frais d'acquisition des titres de participation - Les plus-values de cession des titres de participation - Les dividendes et le régime « mère-fille », filiales françaises et étrangères) - Fusions (Les déficits reportables et les agréments - Les « fusions rapides » et le risque d'abus de droit).

- **La TVA déductible :** Les frais généraux - Les frais de cession de titres.

- **La Taxe sur les Salaires :** Dividendes et calcul du prorata.

- **2 - Fiscalité applicable aux associés, personnes physiques :** Fiscalité des apports (plus-values, suspension et report d'imposition) - Rachat de titres par la société et réduction de capital - L'IFI (« holdings animatrices » et exonération « par ricochet ») - Les DTMG (Pactes Dutreil-Transmission et « holdings animatrices », holdings non-animatrices et détention indirecte) - Les « conventions d'animation ».

Date : **Jeudi 28 Novembre 2024**  
9h – 13h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 4h

Intervenante : Charlotte MARTINI, Expert-comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.

Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

- **Objectifs :**

- Connaître l'environnement juridique et fiscal des SCI.
- La tenue comptable d'une SCI.

- **Contenu :**

- Les projets immobiliers : projets personnels et projets professionnels - Activités spéculatives.
- Tour d'horizon juridique : Constitution et administration
- Tour d'horizon fiscal : Imposition des revenus et imposition des cessions
- Tour d'horizon comptable : Tenue de comptabilité et points litigieux



# Rémunération du dirigeant : bâtir une stratégie gagnante

Date : **Mardi 3 Décembre 2024**  
9h – 17h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h30

Intervenant : Société FACTORIELLES – Bruno Chrétien

Tarif : **350 € HT - 420 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

## • Objectifs :

Être capable de conseiller de manière opérationnelle vos clients dirigeants de société en intégrant les différentes composantes de l'optimisation de rémunération. Identifier les pièges à éviter et les opportunités à saisir.

## • Contenu :

1. Stratégie de rémunération : bien poser le problème (Les changements réguliers de stratégies au gré des modifications législatives - L'extension de l'assujettissement des dividendes à cotisations pour les dirigeants salariés : où en est-on ? - Les 3 composantes d'une stratégie réussie).
2. Comment obtenir le revenu disponible le plus élevé (L'arbitrage entre rémunération et dividendes - Cotisations sociales efficaces et taxes sociales - Impact de la fiscalité d'entreprise et de la fiscalité personnelle - Cas pratiques pour des dirigeants salariés et des gérants TNS).
3. Garantir les prestations à leur meilleur niveau (Une rémunération potentielle à ne pas négliger : la prévoyance - Une rémunération différée à optimiser : la retraite - Les outils d'optimisation des régimes obligatoires et facultatifs).
4. Bâtir une stratégie efficace (Bâtir une stratégie cohérente - Définir les priorités adaptées - Mise en pratique avec plusieurs études de cas).

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# Bien remplir la liasse fiscale BIC (EI, Sociétés à l'IR à et l'IS)

Date : **Jeudi 5 Décembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenante : **Pascale THIRION-DANTI,**  
Expert-Comptable

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux questions des participants pendant la formation.  
Evaluation de fin de formation pour valider les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

## • Objectifs :

- Appliquer les principes de base de l'établissement de la liasse fiscale.
- Établir l'ensemble des feuillets fondamentaux de la liasse fiscale.
- Identifier les liaisons existantes entre les états afin d'effectuer les différents contrôles de validité.

## • Contenu :

### 1 - Présentation des différentes liasses selon la nature juridique et la taille des sociétés

- Liasses récapitulatives 2065 ou 2031 et annexes selon le statut fiscal
- Spécificité du régime simplifié : états 2033-A et suivants).

### 2 - Obligations des Entreprises Individuelles et des sociétés (passibles de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et passibles de l'Impôt sur le Revenu (IR))

- Rappel des obligations comptables à la tenue de la comptabilité.
- Déclaration des résultats : imprimé n°2031, annexes n°2031 bis.
- Déclaration des résultats : imprimé n°2065, annexes n°2065 bis et 2065 ter.

### 3 - Les documents à joindre à la déclaration des résultats

- Entreprises Individuelles(Tableaux comptables & fiscaux : n°2033-A à 2033-F)
- Sociétés(Tableaux comptables : n°2050 à n°2057.

Tableaux fiscaux : n°2058-A : examen détaillé des principales charges réintégrables & des produits déductibles, calcul de l'IS, méthodologie d'établissement de la liasse n°2058-A, déficits et provisions non déductibles n°2058-B : transfert des imputations de crédit d'impôt de l'état récapitulatif n°2065 sur l'état n°2058-B, tableau d'affectation du résultat et renseignements divers n°2058-C, détermination des plus et moins values n°2059-A à 2059-D, détermination de la valeur ajoutée produite n°2059-E, composition du capital social n°2059-F et filiales et participations n°2059-G

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

Date : **Mardi 10 Décembre 2024**

9h – 13h

Lieu : **VISIOCONFERENCE**

Durée : 4h

Intervenant : Luc GIL,  
Cabinet d'Avocats LAWREA

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable, collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique ponctué  
de cas pratiques. Support de formation. Réponses aux  
questions des participants pendant la formation.

Evaluation de fin de formation pour valider les acquis  
des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 40

- **Objectifs :**

Comprendre et maîtriser les changements adoptés en début d'année pour les Sociétés d'Exercice Libéral.

- **Contenu :**

...

Date : **Mardi 10 Décembre 2024**  
9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenante : **Virginie CADOUIN,**  
Avocate en droit social

Tarif : **350 € HT - 420 € TTC**

Public : **Expert-comptable ou collaborateur de cabinet**  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

## • Objectifs :

- Être à jour de l'ensemble des thèmes marquants de l'actualité sociale 2024.
- Mesurer la portée pratique des évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles en matière sociale.
- Appréhender les obligations qui en résultent pour l'employeur.
- Sécuriser sa pratique sociale au quotidien.

## • Contenu :

- Décryptage de l'actualité législative et réglementaire récente (congrés payés, assurance chômage, partage de la valeur, contre-visite médicale patronale, loi de simplification, information des salariés sur la relation de travail, présomption de démission, proposition de CDI à l'issue d'un CDD, etc...).
- Tour d'horizon de l'actualité jurisprudentielle en matière de relation individuelle de travail et point sur les obligations qui en découlent pour l'employeur : Embauche (période d'essai, CDD et contrats spécifiques, etc...) - Durée du travail, forfaits, repos et contrôle du temps du travail - Exécution du contrat (télétravail, non-concurrence, mobilité, etc...) - Rémunération, avantages en nature et frais - Qualité de vie au travail, retrait, risques psychosociaux et harcèlement - Discrimination et égalité de traitement - Maladie, accident, maternité et arrêt de travail - Vie privée du salarié et obligation de loyauté et de neutralité - Pouvoir de direction de l'employeur - Rupture du contrat de travail (licenciement pour inaptitude, faute et motif économique, rupture de période d'essai et rupture conventionnelle) - Contentieux social.
- Focus sur l'admissibilité de la preuve illicite ou déloyale dans le litige prud'homal.

# Conseiller ses clients sur le démembrement immobilier

Date : **Mercredi 11 Décembre 2024**  
**14h – 15h**

## WEBINAIRE

Durée : 1h (dont 15mn de questions/réponses)

Intervenant : **Thierry LEMALLE**,  
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Tarif : **90 € HT - 108 € TTC**

Public : Collaborateurs de cabinets  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 25

- **Objectifs :**

Approfondir la notion de démembrement et pouvoir conseiller ses clients.

- **Contenu :**

- Définition du principe de démembrement.
- Démembrement de biens immobiliers.
- Le démembrement dans le cas de la donation, dans le cas de la vente, dans le cas de la vente de l'usufruit.
- Démembrement des parts de SCI (suite à donation et suite à vente d'usufruit).
- Conclusion.

# Spécificités sociales et paie des Hôtels-Cafés-Restaurants

Date : **Jeudi 12 Décembre 2024**

9h – 17h

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 7h

Intervenante : **Françoise PICCA, Expert-Comptable  
GEST'FORM**

Tarif : **300 € HT - 360 € TTC**

Public : **Expert-comptable, collaborateur ou  
gestionnaire de paie**

Prérequis : **aucun prérequis.**

Méthodes pédagogiques : **Exposé et échanges  
d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support  
documentaire dématérialisé aux participants. Cas  
pratiques avec correction en commun et remise des  
corrigés. QCM de validation des connaissances en fin  
de session.**

Nombre minimum et maximum de stagiaires : **5 // 14**

- **Objectifs :**

Identifier les spécificités du droit social des HCR. – Mettre à jour ses connaissances sur la CCN des HCR.

A la fin de la formation, les participants seront à même de gérer un dossier social du secteur HCR et de convaincre de leur connaissance du sujet.

- **Contenu :**

**Introduction :** Le droit du travail et la convention collective.

**1ère partie :** Le contrat de travail : les différents types de contrats (extras, saisonniers, étrangers), les mentions du contrat (classification et salaire, période d'essai, clauses particulières).

**2ème partie :** Les modalités du contrat : durée et aménagement du temps de travail, les congés (repos hebdomadaire, jours fériés, congés payés), la composition du salaire (nourriture, heures complémentaires, supplémentaires, mutuelle).

**3ème partie :** Rupture du contrat de travail : les indemnités de fin de contrat, la retraite.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

# La déclaration 2035 : Initiation collaborateurs de cabinets

Date : **Lundi 16 Décembre 2024**  
9h – 12h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenante : Charlotte MARTINI,  
Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur de cabinet  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Exposé théorique émaillé  
d'exemples concrets. Évaluation de fin de formation  
pour valider les acquis des connaissances. Support de  
formation. Evaluation de fin de formation pour valider  
les acquis des connaissances.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 14

- **Objectifs :**

- Comprendre le régime des BNC.
- Savoir compléter la déclaration n° 2035

- **Contenu :**

- Caractéristiques des BNC : Définition d'un BNC - Les régimes d'imposition  
Les règles d'imposition.
- Description de la déclaration n 2035.
- Les immobilisations, amortissements et plus-values : Le patrimoine  
professionnel - Sortie des éléments du patrimoine personnel.
- Spécificités relatives aux recettes et aux dépenses - Détail des  
déclarations 2035 A et 2035 B : Les recettes - Les dépenses déductibles.
- Les imprimés des renseignements complémentaires.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54

Date : **Lundi 16 Décembre 2024**  
14h – 17h30

Lieu : **Aix-en-Provence**

Durée : 3h30

Intervenante : Charlotte MARTINI, Expert-Comptable

Tarif : **150 € HT - 180 € TTC**

Public : Expert-comptable ou collaborateur confirmé  
Prérequis : aucun prérequis.

Méthodes pédagogiques : Formation interactive. Tous les retours d'expérience sont bienvenus. Nombreux exemples issus de situations rencontrées sont donnés à l'appui de l'exposé des règles. Validation des connaissances en sortie par un quiz.

Nombre minimum et maximum de stagiaires : 5 // 16

## • Objectifs :

- Apprendre les règles spécifiques qui régissent le régime BNC.
- Savoir informer vos clients des options dont ils disposent et de leurs conséquences.
- Maitriser les points essentiels d'une comptabilité libérale.

## • Contenu :

- Rappel des règles de détermination d'un résultat BNC - Intérêt de l'option « créances/dettes ».
- Les Spécificités TVA : notion de remboursement de frais - Les assujettis partiels - Les redevances de collaboration - Les prestations de services intracom.
- Les dépenses déductibles et leur justificatif : notion de frais mixtes - Position sur frais de congrès - Les loyers afférents au local professionnel.
- Les possibilités de frais forfaitaires : 2% médecins conventionnés secteur 1- Le forfait blanchissage - Les frais de voiture.
- Les charges sociales du BNC : obligatoires - Nouvelle couverture prévoyance CPAM, nouvelle cotisation Urssaf - Facultatifs, plafonds de déductibilité.

Version du 30/09/2024

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap.

Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54



# Modalités d'inscription

- ▶ Les inscriptions sont à effectuer par mail grâce de la [fiche d'inscription](#) ou par l'Extranet.
- ▶ Les inscriptions sont possibles jusqu'à deux jours avant la formation dans la limite des places disponibles.
- ▶ Elles ne seront effectives qu'après réception du (ou des) règlement (s) correspondant (s).
- ▶ Une fois inscrit, vous recevrez la convention de formation par mail à nous renvoyer avec votre signature.
- ▶ La convocation à la formation arrivera par mail dans la semaine qui précède l'évènement.
- ▶ Le support sera envoyé par mail 1 à 2 jours avant la formation, sous réserve de réception de la convention signée.
- ▶ La facture correspondante vous sera adressée après participation à la formation.
- ▶ **En cas d'impossibilité à assister à l'une de nos formations, pensez à nous prévenir 4 jours avant cette formation. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne sera effectué.**
- ▶ Le CGA Provence se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Vous serez dans ce cas prévenu 4 jours avant la date prévue et votre règlement vous sera renvoyé ou remboursé.

## Renseignements & inscriptions :

Sabine FRESIA – 04 42 90 01 54 – [sabine.fresia@cgaprovence.fr](mailto:sabine.fresia@cgaprovence.fr)

Nous restons à votre disposition, pour toutes questions relatives aux modalités d'accès des personnes en situation de handicap. Vous pouvez contacter notre référente handicap, Sabine FRESIA au 04 42 90 01 54